



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de SAINT-PAUL DE VENCE**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**M. RAFFAELLI Jean-Louis donne procuration à M. ZULIANI Alex
M. BARTHES François donne procuration à Mme HARTMANN Laurence
M. NUTTIN Marc donne procuration à M. FAURE Jean-Paul**

Était absent : Mme COLLET ; M. ROUX

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	18
votants	21

Date de publication	19/12/2025
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :
12/12/2025

Délibération N°17.12.2025 _ 088

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/09/2025

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 13/11/2025

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 24/09/2025, diffusé à l'ensemble des élus le 13/11/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À la majorité (4 oppositions : M. NUTTIN, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/09/2025, diffusé à l'ensemble des élus le 13/11/2025.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



Saint-Paul de Vence, le 10 novembre 2025

PROCÈS VERBAL**Département des Alpes Maritimes**

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance du Conseil Municipal**du mercredi 24 septembre 2025, à 18h30 à l'Auditorium**

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	19
votants	20

Date de convocation et d'affichage :

30 / 05 / 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoît.

Mmes CAUVIN Edith, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique, CHARENSOL Sophie.

Etaient excusés :

Mme COLLET Sylvie donne procuration à M. NUTTIN Marc.

Étaient absents : ROUX François, VADO Alain, GUIGONNET Nadine

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

062

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04/06/2025

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

006-210601282-20251219-CM20251217_088-DE
Reçu le 19/12/2025 à la Mairie

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

064

FINANCES – Gestion de trésorerie – Ouverture et fonctionnement d'un compte à terme

M. STACCINI présente la délibération.

M. NUTTIN : Membre de la commission finances de la CASA. Nous perdons 2 mois en trésorerie.

M. le Maire : Nous n'avons pas eu de conseil communautaire depuis juillet.

M. NUTTIN : Il y a des moments de latence pour récupérer des produits financiers. C'est la raison pour laquelle je quitte la majorité. La commune a trop attendu.

M. le Maire : Règlementairement vous faites toujours partie de la majorité, il y a une procédure à suivre.

M. NUTTIN : Vous recevrez mon courrier.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

065

FINANCES – Admissions en non-valeur

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

066

FINANCES – Budget commune – DM n°2

M. STACCINI présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Pouvez-vous avoir le détail des études.

M. STACCINI : Nous vous communiquerons le détail.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

067

RH – Modification du tableau des effectifs

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

068

RH – Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (IFCE)

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

069

RH – Cadeaux de Noël 2025 pour le personnel communal et leurs enfants

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

070AR Présentation Rapport Social Unique (RSU)

006-210601282-20251219-CM20251217_088-DE
Reçu le 19/12/2025
M. CHEVALIER présente la délibération.

M. FAURE : Les accidents de travail sont graves donc il faudrait des actions pour la sécurité des agents.

M. le Maire : La plupart des accidents de travail sont des accidents de trajets.

M. FAURE : Il y a eu 30 arrivées d'agents et 30 départs.

M. le Maire : Au niveau du centre de loisirs le turn-over est très important.

N'ayant nulle autre observation,

Le conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

071

CULTURE – Convention de moyens et d'objectifs avec l'association Paul'Art

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

072

CULTURE – Convention de moyens et d'objectifs avec l'association Festi'sports

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

073

CULTURE – Convention de moyens et d'objectifs avec l'association SNAP

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

074

AFFAIRES SCOLAIRES – Mise à jour du règlement intérieur périscolaire

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. FAURE : Nous nous abstenons suite au scandale du « zéro déchet » pour les goûters.

Mme CAUVIN : Tout se met en place, les parents jouent le jeu maintenant.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (3 abstentions : Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

075

CRECHE – Mise à jour du règlement de fonctionnement du « Mas des P'tits Loups »

Mme CAUVIN présente la délibération.

Mme CHARENSOL : Pourquoi le mot « familiarisation » plutôt « qu'adaptation » ?

Mme CAUVIN : C'est la même chose.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

076

INFORMATIQUE – Modification de la convention d'adhésion au SICTIAM

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

077AR	INFORMATIQUE – Modification DPO de la collectivité et mutualisation pour les établissements publics rattachés
006-210501282-20251219-CM20251217_088-DE Reçu le 19/12/2025	M. STACCINI présente la délibération.

Mme CHARENSOL : Quelle est la formation du DPO par rapport au CCAS (données sensibles).

M. STACCINI : La formation de l'agent est prévue pour le service du CCAS également.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quel est le profil de cet agent ?

M. STACCINI : Il est au service informatique.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

078

INFORMATIQUE – Modalités d'application de l'IA Act et nomination d'un référent IA

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

079

Demandes de Dotation Cantonale d'Aménagement (DCA 2025) et de Dotation d'Amendes de Police (DAP 2025)

M. FAURE : Nous n'avons pas de plan joint.

M. le Maire : Nous vous la transmettrons.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

080

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme CHARENSOL : Pour informer le conseil municipal est-il possible d'avoir le corpus pour rappeler ce qu'est le PCS ?

M. le Maire donne la définition du PCS et explique l'utilité du PCS qui est situé au poste de police municipale.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

081

CCAS – Convention « mon voisin 06 à du cœur »

M. CHEVALIER présente la délibération.

Mme CHARENSOL : Sujet important car l'aideant sur la commune n'a jamais été pris en compte. C'est une bonne chose mais concernant le café des aidants, personne n'a reçu d'invitation donc c'est mal parti. Comment le mettre en place ?

M. CHEVALIER : Pour les ateliers aidants il faut se renseigner auprès du CCAS. Les informations sont sur le site de la mairie.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

082

CASA – Convention FPS

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

083

SIVOM – Rapport d'activité 2024

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

006-210501282-20251219-CM20251217_088-DE
Reçu le 084 12/2025 RDRF – Rapport d'activité 2024

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

085

SIEVI – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du SPANC pour l'année 2024

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

086

Engagement contre l'implantation d'antennes-relais

M. FAURE : La loi prévoit que le maire doit informer la population et lancer une étude d'impact. Pourquoi ça n'a pas été fait pour l'antenne prévue proche de la Chapelle St Roch ?

M. le Maire : Parce que j'ai découvert l'implantation sans avoir donné de permis. C'est en cours d'instruction nous ne pouvons pas débattre.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

087

Modalités de mise à disposition de l'Auditorium pour les candidats aux élections municipales de mars 2026

M. FAURE : 2 sessions pour l'ensemble du parcours ? Pourquoi pas le week-end.

M. le Maire : Oui 2 sessions. Les associations ont déjà déposé leur programme et réservé l'auditorium les week-ends.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

Information : Recensement de la population 2026

Le recensement de la population 2026 se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Je rappelle l'importance du recensement. De sa qualité dépend le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année et prise en compte pour déterminer la participation de l'état à notre Budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces.

Comme au dernier recensement en 2020, la réponse par internet au questionnaire sera priorisée.

Dans un souci de transparence, nous avons choisi de déléguer la mission du recensement à La Poste.

Question de M. NUTTIN

« Dans le cadre du conseil municipal du 24 septembre, merci de répondre à la question suivante :

Dans un environnement budgétaire préoccupant, vous avez lancé depuis trois ans la plus grosse dépense de votre mandat qu'est l'espace muséal.

Pourriez-vous nous fournir enfin un plan de financement ainsi qu'un budget prévisionnel sur deux ou trois ans pour calculer l'impact négatif qu'aura votre projet sur les finances de la commune ? »

Réponse : Prefecture

006-210601282-20251219-CM20251217_088-DE
Monseigneur MUNIN,
Reçu le 19/12/2025

Vous nous interrogez aujourd'hui sur le plan de financement de l'espace muséal et sur le budget prévisionnel de son fonctionnement. Permettez-moi d'abord de vous rappeler que le plan de financement a déjà été largement discuté et validé en conseil municipal à plusieurs reprises. Vous y avez d'ailleurs pris toute votre part, puisque ces votes l'ont été à l'unanimité :

- le 7 juin 2023, la délibération de principe sur la création du musée,
- le 21 février 2024, l'approbation du plan de financement des prestations intellectuelles préalables aux travaux (435 450 € HT),
- et enfin, le 23 mars 2025, l'approbation du plan de financement des travaux eux-mêmes (1 778 823 € HT).

Vous disposez donc déjà, comme l'ensemble de vos collègues, de tous les éléments financiers relatifs à l'investissement.

Quant à la seconde partie de votre question, elle concerne le budget prévisionnel de fonctionnement du futur musée. Les services municipaux sont en train de finaliser ce travail, travail pour construire l'identité visuelle, la scénographie, la muséographie, sa future politique tarifaire, ses équipements et leur maintenance. Le conseil municipal en sera informé dès que les projections seront suffisamment consolidées.

En résumé, vous aviez les réponses avant même de poser votre question — puisque vous avez vous-même approuvé les plans de financement que vous semblez découvrir aujourd'hui. Pour le reste, un peu de patience : les chiffres viendront en temps voulu.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 23/09/25 :

Question 1: Quelques semaines seulement après la fin des travaux, les galets implantés à l'entrée du village ont commencé à se déchausser. L'entreprise intervenant quasiment chaque semaine pour réparer. Quelle analyse faites-vous de cette situation : malfaçon ou choix de matériau inadapté à la circulation automobile et avez-vous exprimé des réserves à la réception du chantier ? Pour info, je suis passé ce matin au village et il y avait encore 6 ou 7 pavés déchaussées.

Réponse 1: Sur le chantier qui fait 900 m² il a 676 m² de pose de galets, il y a en moyenne 110 galets au m² soit 74360 galets posés, si une dizaine se décollent, on les rescellera !

Question 2: Vous avez signé en avril 2025, un permis de construire modificatif pour votre projet d'immeubles sociaux dans le Malvan. Ce PC modificatif ne respecte pas toute une série de prescriptions du PLU. Devons-nous en tirer la conclusion que les prescriptions non respectées là-bas n'ont plus à être respectées par les Saint-Paulois qui auraient un projet de construction ?

Réponse 2: Sur le PC modificatif, le recours déposé par l'association est en instruction donc je n'ai pas à m'exprimer sur ce dossier. Aucune déduction hâtive, chaque permis est traité indépendamment des autres.

Question 3: Vous avez fait installer des portes métalliques pour fermer l'accès aux remparts pendant les spectacles. Ces portes apparaissent comme très inesthétiques à la plupart des Saint-Paulais. Avez-vous demandé et obtenu l'accord de l'architecte des bâtiments de France pour mettre ces portes en place ?

Réponse 3: Je vous ai déjà répondu, si pour l'esthétique vous préférez les barrières grises précédentes, c'est votre choix. En revanche la sécurité est de ma responsabilité, vu que nous sommes toujours en VIGIPRÉTÉ URGENCE ATTENTAT, il m'a été demandé de sécuriser les passages des remparts : ce qui a été fait.

Quant à l'ABF, aucun souci nous travaillons très bien ensemble.

Question 4: La présentation du budget 2025 avait montré une situation financière préoccupante pour la commune de Saint-Paul. La récente coupure dans le budget de fonctionnement des classes de l'école (budget déjà faible par rapport aux communes environnantes) nous porte à penser que la situation financière se tend. Nous avons dépassé la mi-année. Où en êtes-vous en termes de niveau de dépenses par rapport au budget ? Où en êtes-vous au niveau des recettes à risque comme les droits de mutation ?

Réponse 4 :

1. Pour les écoles=> L'ensemble des budgets des services ont été arbitrés au moment de l'élaboration du budget primitif, dont les écoles. Aucune coupe budgétaire n'a été effectuée en cours d'année.
2. Vous qualifiez la situation financière de la commune de préoccupante, je ne sais pas sur quels éléments vous vous appuyez !!

• **AIRY** **PREFECTURE**

Le rythme de réalisation des dépenses

de fonctionnement suit le prévisionnel, et ceci malgré les dépenses

imposées par l'état . je rappelle que

nous avons été soumis au DILICO de 125 000 € et le FPIC qui a

006-210601282-20251219-CM20251217-088-DE
également augmenté de 12 000 € !!

Reçu le 19/12/2025

- Nos recettes se réalisent comme attendu avec même des postes en dépassement !!

- a. La fiscalité Perception de 50 000€ de rôles supplémentaires
- b. Participations Etat +46 000€ (CAF et Contrats aidés)
- c. Les droits de mutation atteignent 78% de réalisation, soit 500 000€. (La municipalité peut donc espérer percevoir les 640k€ prévus) ;
- d. Le terrain AS 16 dit BONNIER a été vendu et encaissé pour 1 150 000 €. (Ces fonds seront placés sur un compte à terme. La municipalité utilise les outils financiers réglementairement possibles pour optimiser sa trésorerie) ;
- e. Nous avons obtenu l'attribution de subventions d'investissement de ses partenaires à hauteur de 666 000€, non prévu au BP2025, (permettant de diminuer le reste à charge des projets concernés et ainsi de réduire le besoin en financement de la section d'investissement).

La situation financière de la Commune va bien Monsieur FAURE !

Elle est donc en complète adéquation avec le Budget voté et maintient donc son cap !

Question 5 : Les Saint-Paulois continuent d'être choqués par l'augmentation du prix de l'eau et de l'opacité de l'opération. Nous adressons donc 3 exigences simples au maire de Saint-Paul :

- a. Nous demandons la communication des réponses de Véolia et de Suez à l'appel d'offres. Ce document est en votre possession.

Réponse 5a: Comme je vous l'ai déjà dit et redit, votre demande est a adressée au SIEVI.

- b. Nous demandons qu'on engage immédiatement une étude indépendante pour que Saint-Paul quitte le SIEVI et soit rattaché au service des eaux de la CASA.

Réponse 5b: Je pense que vous n'avez toujours pas compris !

Pour votre information la CASA a récupéré la compétence EAU en 2020 par application de la Loi Notre et a choisi de conserver la Délégation de Service Public au SIEVI à toutes les communes qui y étaient déjà rattachées.

Si la CASA souhaitait, ce qui n'est pas le cas, enlever cette délégation au SIEVI, la Délégation de Service Public étant un contrat elle continuerait à porter ses fruits.

- c. Le conflit d'intérêt entre vos deux fonctions, maire de Saint-Paul et président du Sievi choque les Saint-Paulois. Pour clarifier la situation nous vous demandons de démissionner d'une de ces deux fonctions.

Réponse 5c: Monsieur FAURE, au bout de 6 ans, il serait temps que vous compreniez comment fonctionnent les syndicats et les EPCI, tous les présidents de ces structures sont forcément des Maires de commune ! S'ils devaient tous démissionner ! Donc je le répète, j'ai été élu Président par la majorité des membres du SIEVI, à ce titre je représente la CASA.

Prochain conseil municipal le 17 décembre 2025.

La séance est levée à 19h59.